

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1382

présenté par
M. Barrot et M. Lescure

ARTICLE 26

À la fin de l'alinéa 13, substituer aux mots :

« et suivants »

la référence :

« à L. 552-7 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.